



Le district de Gurué est situé au nord de la province de Zambezia, dans la région de l'Alta Zambezia. Il borde les districts de Milange, Namarroi, Errego et Alto Molocue de la même province, le district de Malema de la province de Nampula et le district de Macanhelas de la province de Niassa au nord. Le district de Gurué couvre une superficie de 5 688 kilomètres carrés et a une population de 264 572 habitants (d'après les estimations du recensement de 2017). La ville elle-même s'étend sur 107 kilomètres carrés et compte 123 000 habitants.

Les services de gestion des déchets solides municipaux sont gérés par le conseil de gestion urbaine de l'assainissement et de la gestion funéraire dépendant du conseil municipal de la ville de Gurué (CMCG). Le centre-ville est maintenu plutôt propre. Les habitants sont conscients des bonnes pratiques en matière d'assainissement environnemental et de la réglementation imposant aux foyers d'être équipés de latrines et de décharges sanitaires, etc. Ils comprennent également l'importance de se laver les mains avant de manger et après avoir utilisé les toilettes.

Informations de base

Population	123 000
Croissance de la population (% annuel)	N/A
Superficie (kilomètres carrés)*	107
Climat	Tropical
Principales industries	Alimentaire, boissons, transformation du thé
Monnaie**	1 USD = 62,09 MZN (Metical mozambicain) (février 2019)
Informations complémentaires	L'industrie meunière est fortement représentée à Gurué.

Sources : * Wikipédia, Gurué, consulté le 12 avril 2019, <<https://pt.wikipedia.org/wiki/Guru%C3%A9>>

** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
----------	-----------------------

Système institutionnel

Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● Les lois et réglementations concernant la gestion des déchets solides municipaux (GDSM) sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> » Stratégie du conseil municipal de Maputo sur la gestion des déchets (mise à jour en 2004) : fondamentaux et normes en matière de déchets solides. » Plan global de GDSM (PGIRSU) 2013-2018 et réglementation sur la GDSM (MICOA/MITADER) (décret 13/2006, 15 juin). Réglementation sur les normes de qualité de l'environnement et l'émission de gaz de combustion (décret 18/2004, 2 juin).
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Le conseil municipal de la ville de Gurué (CMCG) a établi un plan favorisant la participation active des habitants à la GDS.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Campagne de sensibilisation à la GDS : les représentants des communautés et administrations, ainsi que les leaders religieux sont formés afin de définir les bonnes pratiques d'assainissement en tant que personnes représentant différents groupes de populations qui sont écoutées et suivies par les habitants.

Système technique

Quantité de déchets produits et caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ● La majeure partie des déchets produits dans la ville de Gurué sont des déchets organiques. Il est difficile de quantifier la quantité totale de déchets produits par les habitants, car certains habitants ont déjà conscience de la nécessité d'avoir des décharges sanitaires et de traiter les déchets ménagers par eux-mêmes afin de produire des engrais pour l'agriculture. En conséquence, seules des données basées sur les déchets collectés peuvent être fournies : <ul style="list-style-type: none"> » Par jour : 15,71 m³ » Par mois : 47,58 m³ » Par an : 5 658,96 m³ ● Il n'y a pas de tri des déchets et, actuellement, les habitants ne séparent pas les déchets lors du dépôt.
Stockage et élimination / Collecte et transport / Balayage des rues	<ul style="list-style-type: none"> ● La municipalité se charge des services de balayage des rues dans les principaux espaces publics de la ville. ● Les déchets solides municipaux sont collectés de façon journalière dans le centre-ville et sont déposés à des points de dépôt désignés par avance par le conseil de gestion urbaine de l'assainissement et de la gestion funéraire. ● Étendue de la collecte : près de 90 000 personnes ont accès au service de collecte des déchets (estimation basée sur les activités journalières). ● Il existe des collectes séparées pour les marchés municipaux, les déchets commerciaux et institutionnels, les déchets ménagers et les déchets verts (élagage des arbres et herbes). ● Nombre de véhicules de collecte : trois tracteurs équipés et quatre remorques.
Traitement intermédiaire / Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucune activité de traitement des déchets ou de recyclage n'a lieu pour le moment. Le conseil municipal espère mettre en place de telles activités, mais manque de techniciens formés au compostage et au recyclage des déchets.
Élimination finale	<ul style="list-style-type: none"> ● Décharge municipale à ciel ouvert.

Rubrique	Présentation générale
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● Recettes globales pour les services de gestion des déchets : 1 000,00 MZN/mois. ● Dépenses totales pour les services de gestion des déchets : 250 000 MZN/mois. ● Des frais d'électricité de 36,00 MZN sont facturés à chaque consommateur par CMCG.
Considérations environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> ● Un groupe pour l'assainissement des foyers et des activistes aident les communautés à adopter de bonnes pratiques en matière d'assainissement de l'environnement.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● PRODEM (Programme pour le développement municipal), soutenu par DANIDA, Irish AID, SDC et SIDA.
Améliorations nécessaires (par ordre de priorité)	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation de techniciens pour répondre aux besoins. ● Équipement et matériel de terrain pour les techniciens. ● Implication de techniciens de toutes sortes dans toutes les activités relatives à la GDS. ● Les autorités supérieures doivent prioriser le secteur de l'assainissement dans leur agenda.

Quantité de déchets à chaque étape du flux de déchets*

Flux des déchets	Quantité** (m ³ /jour)	Remarques
① Production de déchets	5 658,96	Déchets générés dans les maisons, bureaux, commerces, restaurants, etc.
② Dépôt pour la collecte	N/A	Déchets déposés pour les services de collecte.
③ Système individuel d'élimination	N/A	Élimination aux sources de production, par exemple incinération ou enfouissement.
④ Recyclage à la source	N/A	Réutilisation des matériaux, compostage, vente à des recycleurs.
⑤ Collecte et transport	5 000	Quantité de déchets collectés et transportés.
⑥ Dépôt sauvage	N/A	Déchets déposés illégalement dans des lieux inconnus.
⑦ Traitement	N/A	Recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑧ Recyclage/Réduction	N/A	Quantité de déchets recyclés et/ou réduits par recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑨ Résidus	N/A	Résidus provenant des installations de traitement.
⑩ Site d'élimination finale	N/A	Quantité de déchets mis en décharge.
⑪ Recyclage	N/A	Recyclés sur les sites d'élimination.
⑫ Élimination finale	5 658,96	Quantité de déchets finalement éliminés sur les sites d'élimination.

* Basé sur le diagramme de flux de déchets en page 1 de l'annexe.

** Les chiffres incluent des valeurs estimées.